

L'Éducation nationale ignore nos conditions de travail. Et ce n'est pas nouveau...

Pire elle organise leurs dégradations : en intensifiant des évaluations nationales qui n'ont de sens que pour ceux et celles qui les ordonnent, en œuvrant pour la direction hiérarchique, en imposant des auto-évaluations d'école aussi inutiles que dangereuses, en prenant des décisions incohérentes dans le cadre de la pandémie, en poursuivant la destruction des Rased, en contraignant une école inclusive à marche forcée et sans moyen, en promouvant l'expérimentation marseillaise et en tentant de la généraliser...

Voter pour des élu-es CGT Éduc'action, c'est obtenir la garantie que vos conditions de travail et votre santé seront défendues avec force et expertise.

PRÉSERVER NOTRE SANTÉ ? UNE OBLIGATION POUR L'EMPLOYEUR...

Quand notre santé est atteinte, c'est à l'employeur de trouver des solutions.

Que l'on soit en arrêt maladie, sur le point de revenir d'un congé longue maladie ou longue durée ou en situation de handicap, il a l'obligation d'assurer un accompagnement par des personnels dédiés, formés et en nombre suffisant.

Les aménagements de postes (matériel ou allègements de service) et le reclassement ne sont pas dérogoires et ne doivent plus être soumis à un contingentement budgétaire.



**MA SANTÉ ?
UNE PRIORITÉ...**

ÉLECTIONS

2022

LES CHSCT ET LES REGISTRES, PAS DE LA DÉCO...



- ◆ Les CHSCT (Comité Hygiène Santé et Sécurité des Conditions de travail) doivent être organisées par circonscriptions. Les élu-es au CHSCT doivent avoir les moyens d'enquêter, de déclencher des expertises, notamment sur les risques psycho-sociaux, de décider de façon exécutoire.
- ◆ Le RSST (registre santé et sécurité au travail) doit être présent dans toutes les écoles. Les adultes de l'école doivent être formé-es et informé-es sur la fonction de ce registre. Les saisies dans le registre doivent obligatoirement faire l'objet d'un retour comportant une réponse concrète au problème soulevé.

PRÉVENIR LES RISQUES POUR PRÉSERVER SA SANTÉ...

Qui a déjà été consulté·e pour identifier les risques sur son lieu de travail?

Qui a la connaissance du DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) et du rôle de l'assistant de prévention?

Tous les personnels doivent être associés à la démarche d'évaluation des risques avec l'accompagnement de l'agent·e de prévention qui doit être recruté·e pour répondre aux besoins.

La prévention nécessite une formation des adultes de l'école tout au long de la carrière.



EXIGER UN SUIVI RÉGULIER DE LA-DU MÉDECIN DE PRÉVENTION

A quand remonte ma dernière visite médicale de prévention ?



Notre employeur doit préserver notre santé physique et psychique. Nous **exigeons une visite annuelle et renforcée** en début de carrière (les démissions augmentent de manière importante chez les PE), en fin de carrière et pour les personnels vulnérables.

Les **décisions de la médecine du travail doivent être exécutoires**. Les médecins recruté·es en nombre suffisant doivent pouvoir disposer d'un tiers de leur temps pour faire des visites sur site et imposer des recommandations.

PARCE ENSEIGNER DANS DE BONNES CONDITIONS, C'EST ÊTRE LIBÉRÉ·E DE LA DOULEUR...

PARCE QUE NOS CONDITIONS DE TRAVAIL SE DÉGRADENT TROP ET TROP VITE...

- EXIGEONS QUE LA LOI SOIT APPLIQUÉE PAR NOTRE EMPLOYEUR
- EXIGEONS DES MOYENS DÉDIÉS À LA PRISE EN CHARGE DE NOS CONDITIONS DE TRAVAIL
- RÉDUISONS NOTRE TEMPS DE TRAVAIL

#jevotecgteduc2022

avec la **CGT** UN AUTRE CHOIX de SOCIÉTÉ !

CGT Educ'action

263 Rue de Paris
93100 Montreuil
01 55 82 76 55
unsen@cgteduc.fr

 @facebook

 @twitter

 @Instagram